



**ADOPTÉ À LA
SÉANCE DU
26 FÉVRIER 2007**

Procès-verbal de la troisième séance du comité consultatif aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tenue le 22 janvier 2007, à 19h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval, à Saint-Bruno.

Présences

Parents :

Nancy Bernard
Chantal Bourdeau
Marie-Claude Dion
Martine Hubert-Meyer
Marc Langlois
Serge Lanthier
France Tremblay

Représentante des directions d'établissement : Richard Sylvain

Représentant du personnel professionnel :

Evelyne Provost

Représentant de la direction générale :

Jean-Louis Tousignant

Absences

Absences :

Parents :

Johanne Lacroix
Anne Lecavalier
Geneviève Tremblay

Représentant de la communauté :

Catherine Bisson

Représentants du personnel enseignant :

Richard Bisson

Représentant du personnel de soutien :

Eric Villeneuve

Ouverture:
Constatation
du quorum

Constatation du quorum

Formant quorum sous la présidence de madame France Tremblay, la séance est ouverte à 19h30.

Adoption
de l'ordre du jour

Résolution
14-2007-01-22

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Hubert-Meyer appuyée par madame Nancy Bernard d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2006
(annexe 1-22-01-2007)
 - 2.1 Suivi (Document « Organisation des services éducatifs aux élèves HDAA », subvention des écoles publiques, fermeture de l'école J.P.-Labarre) (annexes 2 et 3-22-01-2007)
3. Parole au public
4. Nomination d'une représentante des organismes extérieurs
(annexe 4 – 22-01-2007)
5. Situation budgétaire
6. Budget alloué aux élèves HDAA } invité : Mme Angèle Latulippe
(annexes 5 et 6 –22-01-2007)
7. Plan de répartition des élèves de Ste-Julie et Boucherville
(annexes 7 et 8-22-01-2007)
8. Parole à la représentante au Comité de parents (annexe 9 – 22-01-2007)
9. Ententes hors-territoire (annexe 10– 22-01-2007)
10. Passage primaire-secondaire
11. Parole au public
12. Correspondance
13. Questions diverses
14. Prochaine réunion
15. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

Procès-verbal

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2006 (annexe 1-22-01-2007)

Résolution
15-2007-01-22

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Bourdeau appuyé par monsieur Marc Langlois que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2006, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Suivi

2.1 Suivi (annexes 2 et 3-22-01-2007)

Organisation des services éducatifs aux élèves HDAA

Le document «Organisation des services éducatifs aux élèves HDAA » est remis aux membres.

Subvention des écoles publiques

La présidente informe les membres que la demande d'appui à un communiqué sur la subvention des écoles publiques sera traitée à la prochaine rencontre.

Fermeture de l'école J.-P.-Labarre

Les membres voulaient savoir ce qui arrivait de la fermeture de l'école J.-P.-Labarre. Le document « Intention de fermeture de l'école J.-P.-Labarre » est remis aux membres. M. Jean-Louis Tousignant mentionne aux membres que pour l'instant c'est le seul document disponible.

Parole au public

3. Parole au public

Néant.

Nomination d'une représentante des organismes extérieurs

4. Nomination d'une représentante des organismes extérieurs (annexe 4 - 22-01-2007)

Le Conseil des commissaires a retenu la candidature de madame Catherine Bisson à titre de représentante des organismes extérieurs au sein du Comité CSEHDAA lors de la séance du 5 décembre 2006.

Situation budgétaire

5. Situation budgétaire (annexe 5– 22-01-2007)

Mme Angèle Latulippe, directrice au Service des ressources financières, présente la situation budgétaire de la Commission scolaire par rapport aux élèves HDAA et répond aux questions.

Budget

6. Budget alloué aux élèves HDAA (annexe 6 – 22-01-2007)

Mme Angèle Latulippe, directrice au Service des ressources financières, présente la situation des revenus et dépenses par rapport aux élèves EHDAA et répond aux questions.

Plan de répartition
des élèves
de Sainte-Julie
et de Boucherville

7. Plan de répartition des élèves de Sainte-Julie et Boucherville (annexes 7 et 8-22-01-2007)

Le 5 décembre 2006, le Conseil des commissaires décidait par résolution, qu'une deuxième consultation portant sur le plan de répartition des élèves dans les écoles primaires de Boucherville et de Sainte-Julie était nécessaire.

Comme les plans de répartition des élèves font partie de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes et que nous avons une obligation de consultation reliée à l'adoption d'une telle politique, il a été résolu de consulter de nouveau les instances de la Commission scolaire, compte tenu de l'ampleur des modifications apportées aux hypothèses initiales.

À cet effet, nous vous transmettons ci-joint les documents faisant actuellement l'objet de la deuxième consultation relativement aux plans de répartition des élèves dans les écoles primaires de Boucherville et de Sainte-Julie, ainsi que le projet de politique.

Nous invitons le Comité CSEHDAA et les autres instances consultatives de la Commission scolaire à soumettre aux membres de leurs comités respectifs la présente demande de consultation et à transmettre leur avis au Service de l'organisation scolaire de la Commission scolaire des Patriotes, **d'ici le 19 janvier 2007, à 16 heures.**

Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la CSP

Résolution
16-2007-01-22

Résolution n° 16-2007-01-22

Considérant la présentation au Comité CSEHDAA en date du 22 janvier 2007;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire modifier certains plans de répartition des élèves dans les écoles des secteurs de Boucherville et de Sainte-Julie qui doivent faire l'objet d'une analyse et pour lesquels des solutions doivent être envisagées afin de diminuer le nombre de transfert d'élèves;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire élaborer un nouveau plan de répartition des élèves dans les écoles du secteur de Varennes, suite à la décision de fermeture de l'école J.-P.-Labarre;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire recevoir un avis du CCSEHDAA;

Considérant la résolution numéro 07-2005-11-07 du CCSEHDAA du 7 novembre 2005 (en annexe) :

Il est proposé par Serge Lanthier appuyé par Chantal Bourdeau que :

La Commission scolaire maintienne les droits acquis des élèves ayant déjà fait l'objet de transferts;

La Commission scolaire des Patriotes tienne compte de l'application des principes directeurs énoncés dans le Plan de répartition des élèves de la Commission scolaire des Patriotes;

La Commission scolaire porte une attention particulière aux élèves HDAA afin qu'ils vivent le moins de bouleversements possibles;

La Commission scolaire favorise la plus grande stabilité des élèves HDAA intégrés dans les écoles touchées par le nouveau plan de répartition en permettant aux parents d'exercer un choix de maintien à l'école actuellement fréquentée par son enfant;

Pour l'élève HDAA inscrit dans une école autre que son école de secteur et ayant été scolarisé dans une classe spéciale ou intégrée en classe ordinaire de cette autre école, offrir aux parents la possibilité de retourner à son école de secteur ou de maintenir cet élève à l'école d'adoption pour la durée de son primaire sous réserve que cette école demeure ouverte;

Dans le but de développer un milieu sécurisant pour l'élève HDAA, selon le choix du parent, donner la possibilité d'admission à la fratrie afin qu'elle soit scolarisée à la même école que l'enfant HDAA fréquente jusqu'à ce que ce dernier quitte le primaire vers le secondaire;

De plus, le CCSEHDAA recommande l'ajout d'un nouvel article qui s'insérerait entre les articles 6.1.1 et 6.1.2 proposés au document de consultation, concernant les critères d'admission, d'inscription et de répartition des élèves :

- L'élève inscrit avant le 1^{er} mars, ayant un frère ou une sœur HDAA, en classe spéciale ou intégrée en classe régulière, dans cette école.

Le CCSEHDAA est très concerné par le maintien des liens familiaux et de la stabilité. La fratrie de même que le maintien d'un milieu stable et connu comptent beaucoup dans le développement d'un milieu sécurisant et harmonieux pour l'élève HDAA. Nous espérons que le Conseil des commissaires soit réceptif à cette réalité que vivent les familles qui ont un enfant différent et qu'il puisse prendre en compte cet avis.

Adoptée à l'unanimité.

Parole
à la représentante
au Comité
de parents

8. Parole à la représentante au Comité de parents (annexe 9-22-01-2007)

L'ordre du jour de la séance du Comité de parents qui s'est tenue le 14 décembre 2006 est remis aux membres. Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2006 sera remis à la prochaine rencontre.

Entente
hors-territoire

9. Entente hors-territoire (annexe 10-22-01-2007)

M. Jean-Louis Tousignant dépose les balises pour l'établissement des ententes hors-territoire pour l'année scolaire 2007-2008. Ce document n'est pas modifié depuis son dépôt l'an dernier.

Balises et principes

- 4.1 Nous désirons assurer à la plus grande partie de notre clientèle des services à la Commission scolaire et ce, le plus près possible du lieu de résidence.
- 4.2 Dans le cadre des ententes extraterritoriales, l'analyse des besoins et des capacités doit démontrer que nous n'avons pas les services ni la possibilité d'adapter ceux-ci pour assurer à l'élève une progression de ses apprentissages et de son insertion sociale sans lui nuire et sans porter préjudice aux autres élèves.
- 4.3 Une analyse des caractéristiques des élèves scolarisés par entente permet annuellement de reconduire ou non les ententes de service.
- 4.4 Dans le cas où nous aurions des services à la Commission scolaire :
 - au primaire, nous ne reconduisons pas les ententes;
 - pour les élèves qui passent de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, nous ne reconduisons pas les ententes;
 - pour les élèves de 13 à 15 ans du secondaire, nous offrons aux parents la possibilité d'un retour dans nos écoles;
 - pour les finissants du secondaire, nous poursuivons les ententes à moins d'une demande contraire des parents;
 - pour les élèves fréquentant l'école Vanguard en 2003-2004, nous avons reconduits les ententes pour les 21 élèves après analyse de leurs capacités et de leurs besoins à moins d'une demande contraire de la direction de l'école ou des parents; le transport sera organisé par le Service du transport et les coûts seront assumés par la Commission scolaire des Patriotes.
- 4.5 Dans l'éventualité de la mise sur pied d'un service à la Commission scolaire et ce, dans un délai raisonnable, nous reconduirons ou établirons des ententes conditionnelles tout en prévoyant une date de retour.

Pour la période de développement de nos services, nous devons prévoir un délai assurant l'ajustement et la continuité des services de qualité auprès des élèves.

Résolution
17-2007-01-22

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Dion appuyé par monsieur Marc Langlois, d'approuver les balises pour l'établissement des ententes hors-territoire.

Adopté unanimement.

Passage
primaire-secondaire

10. Passage primaire-secondaire

Chaque année, nous révisons les procédures en place à la Commission scolaire. Dans le cadre du passage primaire au secondaire, il n'y a pas eu de modifications majeures dans cette procédure. Celle-ci a été ajustée en tenant compte des règles de passage qui seraient déposées pour approbation à la séance du conseil des commissaires du 6 février 2006.

Monsieur Jean-Louis Tousignant mentionne aux membres que ce sujet sera traité lors d'une autre rencontre.

Le calendrier des opérations est remis aux membres .

Démarche auprès des élèves et des parents Plan d'intervention		Automne
Comité de passage Inscription		Février / mars
Classement EHDAA :	Prévision :	16 mars
	Décision :	18 avril
Formation des groupes		Mai
Décision finale et information aux parents		Fin juin
Transmission des dossiers		Début d'année scolaire

Parole au public

11. Parole au public

Néant.

Correspondance

12. Correspondance

Néant.

Questions diverses

13. Questions diverses

Néant.

Prochaine réunion

14. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 26 février 2007.

M. Jean-Louis Tousignant informe les membres que nous devons déplacer la rencontre du 2 avril 2007 au 16 avril 2007.

Résolution
18-2007-01-22

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Langlois appuyé par madame Martine Hubert-Meyer de déplacer la rencontre du 2 avril 2007 au 16 avril 2007.

Adopté unanimement.

Clôture de la séance

15. Clôture de la séance

Résolution
19-2007-01-22

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Bernard appuyé par monsieur Serge Lanthier de lever la séance. Il est 21h10.

Adopté unanimement.

Signature

Présidente

Responsable